



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Centrale de compensation CdC
Statistique et Registres centraux

Identification des organes d'exécution dans le registre des allocations familiales



| | | |
|-----|---|---|
| 1 | But du document | 3 |
| 2 | Mode d'identification | 3 |
| 3 | Exemples d'identification | 4 |
| 3.1 | Caisse d'allocations familiales | 4 |
| 3.2 | Caisse d'allocations familiales avec agence | 4 |
| 3.3 | Office de décompte | 5 |
| 3.4 | Caisse agréée sous la LAFam art. 14a gérée par une caisse AVS | 5 |
| 3.5 | Caisse AVS gérant les IJAI | 5 |
| 3.6 | Caisse chômage | 5 |



1 But du document

Ce document présente le mode d'identification des caisses dans le Registre des Allocations Familiales (RAFam). De plus, des exemples d'identification sont donnés pour illustrer la procédure et finalement une liste avec la numérotation actuelle des organes d'exécution annonçant au RAFam.

2 Mode d'identification

Trois identifiants sont utilisés dans le registre des allocations familiales pour déterminer les différents acteurs responsables d'une allocation familiale dans le registre et de son traitement.

L'entité juridiquement responsable (caisse légale) de l'allocation familiale sera identifiée à l'aide d'un numéro unique dans les annonces au registre. Cette numérotation correspond dans les grandes lignes à celle déterminée par l'OFAS.

De plus, il faut ajouter à l'annonce le numéro de la **caisse annonceuse**. Ce numéro détermine dans les cas de doubles paiements ou d'annonces en erreur quelle caisse doit être contactée. Le numéro de la caisse annonceuse correspond, dans les cas applicables, à la numérotation officielle des caisses AVS. Pour les autres caisses d'allocations familiales (agrées sous la LAFam art. 14a), la numérotation de l'OFAS est reprise sans les trois derniers chiffres. Pour les caisses chômage, la numérotation officielle du SECO est reprise en ajoutant le préfixe « ALK ».

Les caisses ayant une branche tenant elle-même les dossiers peuvent ajouter un numéro de branche au numéro de la caisse annonceuse.

Dans le cas où la caisse pratique la délégation de dossier avec ses employeurs affiliés, il y a la possibilité d'ajouter dans l'annonce des **informations de contact** (nom, numéro de téléphone ou email) de l'employeur dans un champ dédié de l'annonce.

Les caisses qui ne possèdent pas de caisse d'allocations familiales propres mais qui fonctionnent dans le domaine des allocations familiales comme office de décompte devront donner comme numéro de la caisse annonceuse leur propre numéro et comme numéro de l'entité juridiquement responsable (caisse légale) la caisse qui est responsable de l'allocation (i.e. la caisse cantonale).

Lors de l'annonce de prestation pour enfant des IJAI, le numéro officiel de la caisse AVS est utilisé pour identifier la caisse annonceuse et de l'entité juridiquement (caisse légale) responsable.



Le tableau ci-dessous résume le mode d'identification en fonction du type de caisse.

| Type de caisse | Numéro de la caisse annonceuse | Numéro de l'entité juridiquement responsable |
|--|--|---|
| Caisse d'allocations familiales gérée par une caisse AVS | Numéro officiel de l'AVS + agence si applicable (ex : 106.2) | Numéro OFAS (ex : 106.201) |
| Caisse d'allocations familiales agréée sous la LAFam 14a | Numéro OFAS sans les 3 dernières positions (ex : 610) | Numéro OFAS (ex : 610.201) |
| Caisse AVS payant des suppléments pour enfants IJAI | Numéro officiel de l'AVS + agence si applicable (ex : 106.2) | Numéro officiel de l'AVS (ex : 106.000) |
| Caisse chômage | "ALK" + Numéro SECO + agence si applicable (ex : ALK2.501) | "ALK" + Numéro SECO (ex : ALK.002) |
| Office de décompte | Numéro officiel de l'AVS + agence si applicable de l'office de décompte (ex : 104) | Numéro OFAS de la caisse cantonale (ex : 001.201) |

Le registre contient pour chaque numéro de caisse annonceuse (et ses agences) les données de contact correspondantes. Ces données sont maintenues par la Centrale de compensation. Ces données de contact ainsi que tout changement doivent être communiquées au RAFam par mail à l'adresse suivante : famzreq@zas.admin.ch.

3 Exemples d'identification

Lorsqu'il est fait référence à l'employeur dans les exemples qui suivent, cela englobe implicitement aussi les employés de cet employeur affilié à la caisse.

3.1 Caisse d'allocations familiales

L'employeur XYZ SA, à Berne, est affilié à la Caisse de compensation PANVICA (38) auprès de la *Bäcker-Familienausgleichskasse Bern* (038.205).

38 est le numéro de la caisse annonceuse et 038.205, le numéro de l'entité juridiquement responsable.

3.2 Caisse d'allocations familiales avec agence

L'employeur OMEGA SA, à La Chaux-de-Fonds, est affilié à la Caisse de compensation de l'industrie horlogère (51) auprès de l'Agence jurassienne numéro 10 (10) et perçoit des allocations familiales de la *Caisse d'allocations familiales de l'industrie horlogère* (051.201).



51.10 est le numéro de la caisse annonceuse et 051.201, le numéro de l'entité juridiquement responsable.

3.3 Office de décompte

L'employeur FERRARI SA, à Bellinzona, est affilié à la caisse Consimo (66) et est affiliée juridiquement auprès de la *Cassa cantonale di compensazione per gli assegni familiari* (021.201).

66 est le numéro de la caisse annonceuse et 021.201, le numéro de l'entité juridiquement responsable.

3.4 Caisse agréée sous la LAFam art. 14a gérée par une caisse AVS

L'employeur ROSSET SA, à Lausanne, est affilié à la Caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise (110) auprès de la *Caisse d'allocations familiales de l'union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud* (602.214).

110 est le numéro de la caisse annonceuse et 602.214, le numéro de l'entité juridiquement responsable.

3.5 Caisse AVS gérant les IJAI

L'employeur Hartmann AG à Zurich est affilié à la SVA Zürich (1) pour les IJAI.

1 est le numéro de la caisse annonceuse et 001.000, le numéro de l'entité juridiquement responsable.

3.6 Caisse chômage

Hans Muster de Gümligen reçoit une allocation familiale de l'assurance chômage à la caisse de chômage du canton de Berne (ALK2) et est affilié à l'agence de Gümligen (501). Le numéro de l'entité juridiquement responsable, dans ce cas la caisse de chômage de Berne, est ALK.002.

ALK2.501 est le numéro de la caisse annonceuse et ALK.002 le numéro de l'entité juridiquement responsable.